

DISAP

RESPONSABLE DIRIGEANT.E INTERVENTION SOCIALE ET SERVICES A LA PERSONNE

Par son action, le Directeur de l'Intervention Sociale et des Services A la Personne garantit la qualité du service à l'utilisateur ou au client, et mobilise les compétences techniques nécessaires à l'exercice de la fonction.

Ainsi il :

- Pilote un dispositif au bénéfice d'une population visée, dans un environnement réglementé
- Inscrit sa structure dans l'offre globale du territoire grâce à une lecture stratégique de son environnement
- Est responsable de l'élaboration et du pilotage stratégique pour la mise en œuvre de son projet d'entreprise
- Mobilise et coordonne les moyens humains, financiers, matériels et logistiques
- Construit et met en œuvre la politique de communication.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DISAP forme des directeurs, des responsables d'agence, des entrepreneurs de projet à caractère social au bénéfice d'une population spécifique dans un environnement complexe et en mutation.

Le Directeur titré DISAP doit être en capacité de :

- Concevoir et développer le projet d'établissement ajusté à la fois aux besoins et caractéristiques d'une population ciblée et à un contexte réglementaire, politique, social, économique et culturel
- Gérer de façon rationnelle et dynamique la structure de mise œuvre du projet, en articulant l'ensemble des dimensions humaines et techniques dans une stratégie interne et partenariale.



Intitulé de la certification

Titre de Directeur-trice d'établissement
Intervention sociale et Services A la
Personne

Code RNCP : 30382

Code CPF : 247604

Niveau à la sortie

Niveau 6 (Maîtrise)



Lieux de formation

ASKORIA Rennes



Durée

*PERSONNES EN POSTE SUR
FONCTION D'ENCADREMENT*

En centre : 518 H

En stage : 175 H

*PERSONNE EN RECONVERSION EN
IMMERSION A TEMPS PLEIN*

En centre : 518 H

En stage : jusqu'à 1100H



Contacts

L'équipe Conseil Orientation et
Formation d'ASKORIA construit avec
vous le parcours de formation le plus
adapté.

Des réunions d'information en ligne,
et des rencontres de l'orientation sont
proposées régulièrement sur nos
territoires.

Informations et contacts
sur askoria.eu



Certification des compétences

Le titre de Directeur de l'Intervention sociale et des services à la personne est attribué par un jury de professionnels cadres du secteur, dès lors que le stagiaire a validé les 4 domaines de compétences. Chaque domaine de compétences doit être validé séparément et sans compensation des notes avec les autres domaines.



Procédure d'admission

- Création du compte Candidat
- Vérification des prérequis avec l'équipe Conseil d'ASKORIA
- Epreuves d'admission en formation : entretien de positionnement

Les inscriptions se font en ligne sur le site askoria.eu.

Le suivi de votre dossier se fait uniquement par voie numérique (Internet et messagerie électronique)

Si vous n'avez pas d'accès

Internet, appelez l'école ASKORIA la plus proche de chez vous pour contacter l'équipe Conseil :

ASKORIA Rennes : 02 99 59 41 41

ASKORIA Lorient et

ASKORIA Vannes : 02 22 21 20 35

ASKORIA Saint-Brieuc : 02 96 78 86 20

ASKORIA Morlaix : 02 98 63 23 00

CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

La formation menant au DISAP s'articule autour de 4 blocs de compétences et 1 module transversal :

- ▶ Bloc 1 : Conception et développement d'une prestation de service de qualité au bénéfice des usagers / clients (112h)
- ▶ Bloc 2 : Définition et conduite stratégique de projet d'établissement/entreprise/ service (112h)
- ▶ Bloc 3 : Management et gestion des ressources humaines (112h)
- ▶ Bloc 4 : Gestion financière, administrative et logistique (112h)
- ▶ Module transversal : Dynamiser les parcours professionnels (70h)

La formation théorique

518H de formation théorique à ASKORIA.

La formation pratique

175h (5 semaines) à 1100h (27 semaines) de formation pratique sur terrain professionnel, selon profil et expérience.

Conditions pour s'inscrire à l'admission

Il n'y a pas de conditions de diplôme pour accéder à l'admission en formation DISAP. C'est l'expérience (professionnelle ou non professionnelle) qui est prise en compte.

Cette formation s'adresse donc à toute personne qui souhaite s'engager dans une démarche d'évolution ou de reconversion professionnelle et qui répond aux critères d'admission suivants :

- ▶ les travailleurs sociaux ou médico- justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle après le diplôme initial.
- ▶ les personnes issues du secteur associatif justifiant d'au moins 3 années de responsabilités et d'engagements associatifs ou syndicaux.
- ▶ les personnes issues du secteur économique, industriel, marchand, de la santé, de l'éducation...justifiant d'au moins 3 années d'expérience d'encadrement.

Cette formation s'adresse également aux cadres en fonction dans un établissement ou un service de l'intervention sociale et qui maintiennent leur activité professionnelle durant la formation.

Passerelles vers le DISAP

La possibilité d'allègement de parcours est évaluée lors de l'entretien de positionnement en fonction de l'expérience et des diplômes des candidats.

Les titulaires du CAFERUIS ayant occupé une fonction de chef de service pendant au moins 3 ans dans le secteur social peuvent bénéficier d'allègements en fonction de leur parcours.